



COMPTE RENDU
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 OCTOBRE 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un, le vingt-six octobre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le dix-huit octobre se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK (présente uniquement aux points informels), MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET

Absent avec procuration : Denis BAUR à Michel HERGAT

Absent excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication

Était excusé : Pascal MULLER, D.G.S.T



1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

NOVEMBRE 2021

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	02/11/2021	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Salle du Conseil
Mercredi	03/11/2021	17 h 30	Commission Politique Sport	Grande salle de réunion
Jeudi	04/11/2021	17 h 00	Réunion de travail de la Commission Politique Culture	Grande salle de réunion
Mercredi	10/11/2021	13 h 30	Commission d'Appel d'offres	Grande salle de réunion
		18 h 00	Commission Politique Touristique	Grande salle de réunion

Lundi	15/11/2021	18 h 00	Commission développement numérique - NTIC	Grande salle de réunion
Mardi	16/11/2021	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel et pré-conseil	Salle du Conseil

Le Bureau communautaire prend acte.

2. Objet : Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 21 septembre 2021

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir adopter le compte rendu de la réunion du 21 septembre 2021.

Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu.

Vote : Pour : 10
 Abstention : 0
 Contre : 0

3. Objet : Tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu la délibération n° 14 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégations du Conseil au Bureau communautaire, il appartient au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

1- Pôle Enfance et Social - Multi-accueil les Frimousses

La directrice du multi-accueil « les Frimousses » (grade d'Educateur de jeunes enfants) ayant demandé une disponibilité pour convenances personnelles, il convient de procéder à son remplacement.

Après appel à candidature et choix du jury, une puéricultrice de classe normale a été recrutée à compter du 1^{er} novembre 2021.

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 1^{er} novembre 2021, un poste de puéricultrice de classe normale, à temps complet, et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2- Pôle territorial – Service Mobilité

Le Conseil communautaire du 23 février 2021 a acté la volonté de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs de devenir un acteur à part entière en matière de mobilité et de prendre la compétence « Mobilité » à compter du 1^{er} juillet 2021. Il est ainsi nécessaire de recruter un chargé de mission pour accompagner cette prise de compétence.

Après appel à candidature et choix du jury, un attaché a été recruté à compter du 1^{er} décembre 2021.

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 1^{er} décembre 2021, un poste d'attaché, à temps complet, et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Il est précisé que si ces emplois ne peuvent être tenus par des fonctionnaires territoriaux, ils pourront être pourvus par des agents contractuels, recrutés sur les fondements de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et dont la rémunération sera fixée entre le 1^{er} et le dernier échelon du grade ad hoc, selon l'expérience des candidats.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	10
Abstention :	0
Contre :	0

4. Objet : VIC – ERA/Voirie 2019 - Commune d'Entringe - rue du Fort - Lot n° 2 : Aménagement de voirie – Marché 1960VIEK - Avenant n° 1 avec l'entreprise STRADEST TP SAS à 57280 HAUCONCOURT

Vu les articles L. 2194-1 et R. 2194-3 du Code de la Commande Publique,

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 5 juillet 2019 passée entre la Commune d'Entringe et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la réalisation des travaux d'aménagement de voirie sur VIC à Entringe, rue du Fort,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché notifié le 28 août 2019, passé en procédure adaptée avec l'entreprise STRADEST TP SAS à 57280 HAUCONCOURT.

Cet avenant porte principalement sur la réalisation de travaux supplémentaires et sur les adaptations du projet.

Les adaptations apportées au projet et les travaux supplémentaires sont les suivants :

- augmentation de la surface réalisée en enrobé trottoir,
- augmentation du mètre linéaire de bordures posées,

- pose de pavés béton pour effectuer l'arrêt des enrobés trottoir,
- réalisation d'un reprofilage en laitier de la chaussée afin de permettre la bonne mise en œuvre des enrobés chaussée.

Le montant du marché initial est porté de 81 827,34 € H.T (quatre-vingt-un mille huit cent vingt-sept euros et trente-quatre centimes) à 93 695,97 € H.T (quatre-vingt-treize mille six cent quatre-vingt-quinze et quatre-vingt-dix-sept centimes), soit une augmentation de 11 868,63 € H.T., soit + 14,5 %.

Ce montant ne tient pas compte de l'application éventuelle des dispositions de l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant n° 1.

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Après avis favorable de la Commission de « Suivi des Travaux » lors des réunions de chantier,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la passation de l'avenant n° 1 au marché de travaux 1960VIEK « VIC - ERA/Voirie 2019 - Commune d'Entringe - rue du Fort - Lot n°2 : Aménagement de voirie », avec l'entreprise STRADEST TP SAS,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	10
Abstention :	0
Contre :	0

5. Objet : Marché garanties statutaires au bénéfice de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs - Marché n° 1990 SGSA - Avenant n° 1 aux conditions particulières avec l'entreprise CNP ASSURANCES à 75716 PARIS CEDEX

Vu les articles L. 2194-1 à L. 2193-3 et R. 2194-1 à R. 2194-10 du Code de la Commande publique,

Vu le marché garanties statutaires au bénéfice de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs n° 1990 SGSA, signé les 5 et 23 décembre 2019,

Vu le courrier de CNP ASSURANCES à l'attention de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs en date du 25 juin 2021, relatif au contrat d'assurance du personnel n° 52551,

Vu le courrier de réponse du Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs en date 30 septembre 2021,

Vu la proposition d'avenant aux conditions particulières relatives aux conditions générales « version 2019 » du contrat 1406D, du 28 septembre 2021,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché notifié le 6 janvier 2020, passé en procédure formalisée avec l'entreprise CNP ASSURANCES, via le courtier GRAS SAVOYE BERGER SIMON à 57000 METZ.

Cet avenant porte sur une augmentation du taux de cotisation de la base de l'assurance.

Cette augmentation du taux de cotisation fait suite au contexte actuel du marché de l'assurance du personnel des collectivités locales (hausse des durées moyennes des arrêts, hausse de la fréquence et de la gravité des accidents de service et des maladies professionnelles, ...). En outre, la réforme européenne dite « Solvabilité 2 » impose aux assureurs un dispositif prudentiel plus rigoureux.

Au regard du contexte global et du contexte propre à la CCCE, le contrat conclu n'était plus en adéquation avec les conditions initiales de conclusion du marché. L'assureur étant en droit de résilier le marché, la CCCE a accompli les démarches d'explications et de renégociation du contrat afin de pouvoir offrir à l'ensemble de son personnel une couverture d'assurance statutaire.

Après divers échanges, il apparaît opportun, économiquement, de signer un avenant faisant passer le taux de cotisation de 4,99 % de la base de l'assurance à 6,49 %, soit une augmentation de plus de 40 %, représentant près de 74 000,00 €.

Ce montant vient s'ajouter à la dernière prime d'assurance acquittée par la CCCE à savoir, au 9 février 2021 : 245 086,72 €, et s'entend frais de gestion compris.

Les autres clauses du marché initial demeurent inchangées.

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'accepter la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 1990 SGSA - Avenant n° 1 aux conditions particulières avec l'entreprise CNP ASSURANCES à 75716 PARIS CEDEX,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

6. Objet : Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles - Attribution de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 autorisant la signature d'une convention d'autorisation d'interventions économiques entre la Région Grand Est et la CCCE,

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 3 mars 2020 autorisant la signature d'un avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE,

Vu l'avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE signé en date du 28 mai 2020,

Vu la décision n° 13 du Bureau communautaire en date du 31 août 2021 portant modification du règlement des Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles,

En vue de favoriser le maintien et le développement de l'agriculture sur le territoire communautaire, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a décidé d'apporter son concours au programme d'investissement lors des créations, des développements et des transmissions d'exploitations agricoles présentes sur son territoire par l'intermédiaire d'une aide directe dénommée A.C.E.A. (Aide Communautaire aux Exploitations Agricoles) issue d'un Fonds Communautaire Unique.

Le règlement de cette aide a été élaboré en concertation avec les agriculteurs du territoire et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Moselle au cours de l'année 2019 et du début 2020.

Un Comité de pilotage du dispositif a été constitué pour examiner les dossiers. Il associe les élus de la Commission « Développement économique » et les fédérations et syndicats du monde agricole, de façon à permettre des regards croisés et des expériences multiples sur les projets.

Depuis sa création en juin 2020, 37 lettres d'intention ont été déposées par les exploitants agricoles, marquant à la fois l'intérêt et le besoin existant pour un accompagnement financier des projets d'investissement. La CCCE a attribué et versé pour 66 411, 92 € de subventions à 13 exploitations au cours des deux premiers trimestres de 2021.

Six nouveaux dossiers ont été soumis au comité de pilotage ACEA du 20 septembre 2021 puis transmis pour avis aux membres de la Commission « Développement économique » en date du 30 septembre 2021 ;

Ci-dessous, la liste des six bénéficiaires indiquant le montant respectif de l'aide :

Considérant cet exposé,

N° dossier	Exploitation agricole	Objet de la demande	Montant total HT des investissements	Montant total HT éligible	COMMUNE	Montant HT de subvention accordable	Taux de financement global
04/2020	ARMAND ALESCH	Acquisition d'une faucheuse claas corto	5 700,00 €	5 700,00 €	BERG-SUR-MOSELLE	1 140,00 €	20,00%
12/2020	FERME SCHNEIDER	Acquisition d'un tracteur claas Arion 620c occasion	45 000,00 €	30 000,00 €	FIXEM	6 000,00 €	13,33%
06/2020	CLAIRE GUERDER	Acquisition d'un andaineur et d'une faneuse	37 000,00 €	30 000 €	PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	6 000,00 €	16,22%
14/2020	ANTHONY WAGNER	Acquisition d'un tracteur	22 000,00 €	22 000 €	MONDORFF	4 400,00 €	20,00%
08/2021	BERTRAND LEICK	Acquisition d'une mélangeuse pailleuse distributrice	35 000,00 €	30 000 €	RODEMACK	6 000,00 €	17,14%
07/2020	REITER ARLETTE	Acquisition d'un tracteur et d'un chargeur	56 000,00 €	30 000 €	HETTANGE-GRANDE	6 000,00 €	10,71%
Montant total de subvention accordable						29 540,00 €	
Enveloppe BP 2021 : 125 000 €			Solde après précédent COPIL			57 588,08 €	

Après avis favorables du Comité de pilotage d'attribution des aides communautaires aux exploitations agricoles en date du 20 septembre 2021, et de la Commission « Développement économique » en date du 30 septembre 2021,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer aux demandeurs les subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
 Abstention : 0
 Contre : 0

7. Objet : Aides Communautaires aux Entreprises – Attribution de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 autorisant la signature d'une convention d'autorisation d'interventions économiques entre la Région Grand Est et la CCCE,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 adoptant le Règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire (ACE),

Vu la délibération n° 18 du Conseil communautaire du 25 septembre 2018 modifiant le Règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire (ACE),

Vu la délibération n° 19 du Conseil communautaire du 25 juin 2019 modifiant le Règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire (ACE),
Vu la décision n° 11 du Bureau communautaire du 20 octobre 2020 modifiant le Règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire (ACE),

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 3 mars 2020 autorisant la signature d'un avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE,

Vu l'avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE signé en date du 28 mai 2020,

Vu la décision n° 14 du Bureau communautaire en date du 31 août 2021 portant modification du règlement d'intervention pour l'Aide Communautaire aux Entreprises du territoire,

En 2017, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a décidé de créer l'Aide Communautaire aux Entreprises (ACE) dans l'objectif de soutenir les entreprises dans leurs programmes d'investissements : création, installation, transmission des petites et moyennes entreprises. Cette aide prend le relais de l'aide antérieurement versée par le Département de la Moselle, dans le cadre de l'A.M.I.C.A.P.E. (Aide Mosellane à l'Investissement des Commerçants, Artisans et Petites Entreprises),

Considérant que cette action s'inscrit dans la continuité des opérations déjà menées par la CCCE, comme celle favorisant l'implantation des entreprises sur les zones d'activités,

Trois dossiers ont été soumis au comité de pilotage ACE du 20 septembre 2021 puis présentés pour avis aux membres de la Commission « Développement économique » en date du 30 septembre 2021,

Ci-dessous, la liste des bénéficiaires indiquant le montant respectif de l'aide :

N° dossier	Entreprise	Objet de la demande	Montant total HT des investissements	Montant total HT éligible	Lieu	Montant HT de subvention accordable	Taux de financement global
12/2021	SATEC SARL	Acquisition d'un véhicule utilitaire, d'un gerbeur électrique, de mobilier de bureau et de matériel informatique	27 117,07 €	27 117,07 €	HETTANGE-GRANDE	5 423,41 €	20,00%
11/2020	LEICK SARL	Acquisition d'un véhicule utilitaire IVECO daily avec benne acier	35 000,00 €	20 000,00 €	BEYREN-LES-SIERCKS	4 000,00 €	11,43%
13/2020	VAP Industrie	Acquisition d'un véhicule utilitaire, d'une machine outil, d'équipement de production, de matériel informatique et aménagement d'un atelier	31 280,51 €	31 280,51 €	HETTANGE-GRANDE	6 256,10 €	20,00%
Montant total de subvention accordé						15 679,52 €	
Enveloppe BP 2021		100 000,00 €	Solde après COPIL précédent		56 493,31 €		

Considérant cet exposé,

Après avis favorables du Comité de pilotage d'attribution des aides communautaires aux entreprises en date du 20 septembre 2021 et de la Commission « Développement économique » en date du 30 septembre 2021,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer aux demandeurs les subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

8. Objet : Politique d'aide aux ravalements et modifications de façades : attribution de subventions

Depuis 2004, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs mène une politique de soutien relative aux ravalements et modifications de façades.

Vu la décision n° 10 du Bureau communautaire en date du 18 août 2009, portant nouveau règlement d'attribution des aides, pour renforcer la dimension patrimoniale de cette action,

Vu la décision n° 5 du Bureau communautaire en date du 30 août 2016 modifiant le règlement d'attribution de subvention aux modifications et ravalements de façades,

Considérant que ce nouveau règlement maintient néanmoins un soutien pour les habitations d'avant 1965 pour encourager l'utilisation de la palette de couleurs issue de l'étude patrimoniale ainsi que les finitions qualitatives réalisées suite à des travaux d'isolation par l'extérieur,

Il s'agit de la catégorie 2 de bâtiments éligibles à une subvention communautaire. Dans cette hypothèse, la dépense subventionnable est plafonnée à 10 000 € H.T.. La subvention allouée par la CCCE est de 10 % de la dépense subventionnable, soit 1 000 € maximum,

Trois dossiers de demande de subvention ont été déposés, à savoir :

Porteur de projet	Localisation de l'habitation	Catégorie	Montant des travaux (en € HT)	Subvention théorique	Subvention totale proposée
Monsieur Alain RUSZCZYCKI	Hettange-Grande	2	11 818,18 €	1 000 €	1 000 €
Monsieur Philippe VAUTIER	Hettange-Grande	2	14 750 €	1 000 €	1 000 €
Monsieur Yves ZANUTTO	Hettange-Grande	2	6 080 €	608 €	608 €

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Culture-Patrimoine », en date du 23 septembre 2021,

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **d'octroyer aux porteurs de projet la subvention telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	10
Abstention :	0
Contre :	0

9. Objet : Manifestation sportive communautaire – Demande de subvention du Vélo Club Communautaire Hettange – Championnats de Cyclisme du Grand-Est

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire modifié par délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 3 décembre 2019, permettant l'octroi de la subvention pour les manifestations sportive d'intérêt communautaire,

Le Vélo Club Communautaire Hettange a déposé à la Maison communautaire un dossier de demande de subvention enregistré le 27 juillet 2021.

Ce dossier présentait l'organisation des Championnats « Grand-Est de l'Avenir de cyclisme » qui s'est déroulé le 11 juillet 2021. Cette manifestation a attiré les meilleurs compétiteurs de la région âgés de 13 à 19 ans ainsi que les meilleurs 3^e catégorie (coureurs ayant plus de 5 points et moins de 150 points au classement national par points FFC).

La course cycliste proposée par ce club d'intérêt communautaire a permis aux participants de réaliser un circuit autour de Breistroff-Bohler-Boust et de passer 42 fois devant l'espace aquatique Cap Vert. Les coureurs, leurs accompagnateurs et les membres de l'organisation ont ainsi pu apercevoir, pour certains, et entrer pour d'autres à l'intérieur de l'espace aquatique Cap Vert, permettant ainsi une meilleure visibilité de cet équipement sportif communautaire.

Pour l'organisation de ces Championnats du Grand-Est de l'Avenir, dont le budget prévisionnel était estimé à 6 000 €, le Vélo Club Communautaire Hettange sollicite une subvention de 2 400 €, représentant 40 % du budget de ce projet.

Considérant que cette manifestation organisée par une association sportive est reconnue d'intérêt communautaire,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 22 septembre 2021,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'octroyer une subvention de 2 400 € au Vélo Club Communautaire Hettange au titre de l'organisation des Championnats de Cyclisme du Grand-Est, dans le cadre des manifestations sportives d'intérêt communautaire,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

10. Objet : Manifestation sportive communautaire - Demande de subvention de l'Olympic Rodemack Handball Club pour le « Stage communautaire - animations vacances scolaires été 2021 »

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire modifié par délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 3 décembre 2019, permettant l'octroi de la subvention pour les manifestations sportive d'intérêt communautaire,

Les clubs de Handball de Rodemack et de Hettange-Grande, ont accueilli les enfants de 6 à 14 ans durant les vacances scolaires aux gymnases à Rodemack et à Hettange-Grande pendant 4 semaines, durant les mois de juillet et août 2021.

L'accueil des jeunes s'est déroulé de 9h00 à 16h00 du lundi au vendredi sur la base de 30 participants.

L'encadrement a été assuré par des dirigeants des clubs ainsi qu'un éducateur diplômé BPJEPS.

L'inscription à ces stages a été payante : 80 €.

Le projet de club global et ses ambitions sportives ont été présentés comme suit :

1/ Objectifs généraux :

- être un club de référence dans la formation des jeunes joueurs et arbitres ;
- évolution technique et épanouissement du joueur ou arbitre en s'appuyant sur des entraîneurs et dirigeants qualifiés ;
- mettre en exergue les valeurs du club, lors des entraînements et des rencontres, sur le terrain comme dans les tribunes ;
- recruter de nouveaux pratiquants et les fidéliser, initier les parents et les joueurs au rôle de dirigeant

2/ Objectifs spécifiques :

- développer le handball de haut niveau et continuer à proposer une pratique accessible à tous ;
- augmenter le nombre de licenciés ;
- pérenniser la section sportive en partenariat avec le Collège Charles Péguy (ouverture en septembre 2021 - ambition 4 niveaux de classe avec 5 sportifs et 5 sportives par classe) ;
- pérenniser le projet pédagogique « vacances scolaires » en collaboration avec la CCCE (démarrage juillet 2021) ;

- proposer des interventions sportives dans la discipline aux 20 établissements scolaires de 1^{er} degré présents sur le territoire (élèves de CM1/CM2) ;
- pérenniser l'emploi CDI de l'agent de développement créé le 01 /07/2021 ;
- soutenir cet agent dans sa préparation au DEJEPS lors de la saison sportive 2021-2022 afin de lui attribuer le titre de directeur technique de l'Entente Hettange-Rodemack ;
- former les dirigeants du club grâce à la présence de l'agent de développement

Le projet regroupe 3 axes importants :

- 1. considérer l'enfant dans sa globalité avec ses spécificités et tendre à respecter son rythme ;
- 2. favoriser les projets visant à développer la participation des enfants dans une dynamique de coopération ;
- 3. encourager les projets qui s'inscrivent dans la réalité et la ressource territoriale.

Les objectifs de ce projet pédagogique étaient de développer une cohérence éducative et de permettre les conditions d'apprentissage de la citoyenneté et le développement des habiletés motrices à travers des activités ludiques (jeux d'opposition et de motricité, handball, paintball, jeux de société, ainsi que des activités extérieures telles que le « beach-hand » et le « water-polo » à l'espace aquatique Cap Vert).

Pour l'organisation de ce « stage communautaire - animations vacances scolaires été 2021 », dont le budget prévisionnel était estimé à 15 533 €, l'Olympic Rodemack Handball Club sollicitait une subvention de 4 900 €, représentant 31,5 % du budget de ce projet.

Considérant que ce stage a été mis en œuvre par une association sportive a été organisé dans le cadre des actions de soutien à la vie sportive du territoire, et revêt donc un intérêt communautaire,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 22 septembre 2021,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'octroyer une subvention de 4 900 € à l'Olympic Rodemack Handball Club au titre de l'organisation du « Stage communautaire - animations vacances scolaires été 2021 »,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
 Abstention : 0
 Contre : 0

La séance s'achève à 19 h 17.

Le Président,
 Michel LAMOUQUET

